

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Horaires:

- Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Jeudi de 9h à 12h
- Vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Fermé le samedi et le dimanche

Pour les étudiants CEE et hors CEE.

De quoi faut-il se munir ?

- Photocopie en doubles exemplaires du passeport et
- Inscription aux cours ('original plus la photocopie)
- Attestation de bourse ou prise en charge
- Attestation d'assurance sociale
- 3 photos d'identité

Quels documents dois-je remplir ?

- Feuille de renseignements

Hors CEE

Que faire?

- se présenter à l'Administration Communale de sa résidence dans les 8 jours de son arrivée en Belgique.
- la police se présentera au domicile pour vérifier la présence de l'étudiant
- établissement d'une feuille de renseignements.
- l'intéressé doit fournir 3 photos, l'original plus la photocopie de son inscription aux cours, l'original plus la photocopie de son attestation de bourse ou prise en charge, photocopie en doubles exemplaires du passeport et surtout du visa.

Il y a deux sortes de visa : visa C (valable 3 mois) et visa D

CEE

Que faire?

- se présenter à l'administration communale pour inscription
- remplir une feuille de renseignements
- la police passera sur place pour vérifier s'il y réside effectivement

- délivrance de la carte

L'étudiant doit fournir :

- l'attestation d'inscription aux cours
- l'attestation de prise en charge avec signature légalisée par le maire de sa commune.
- l'attestation d'assurance sociale
- 4 photos

Pour le renouvellement de sa carte il doit apporter un certificat d'inscription aux cours, une nouvelle attestation, assuré social pour l'année en cours et une photo. La carte est toujours valable.

Informations complémentaires :

Service État-Civil | Population

083 23 10 01 – 083 23 10 03 – population@ciney.be